

DIVISION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N. Réf. : CODEP-CHA-2012-010507

Châlons-en-Champagne, le 24 février 2012

**BUREAU VERITAS**

Agence Nord Pas-de-Calais Picardie  
Bat N°4 - Square Henri Laborit  
60200 COMPIEGNE

**Objet :** Contrôle approfondi d'une agence d'un organisme agréé pour les contrôles de radioprotection  
Inspection n° INSNP-CHA-2012-0675

**Réf. :** [1] Décision n°CODEP-DEU-2011-068827 du 14 décembre 2011 de l'Autorité de sûreté nucléaire portant renouvellement d'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique.

Monsieur,

Dans le cadre de la surveillance des activités nucléaires prévue par la Loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité nucléaire et notamment son article 4, une représentante de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a réalisé, le 13 février 2012, un contrôle approfondi de l'Agence de Champigny (51) dans le cadre de l'agrément cité en référence [1].

Ce contrôle avait pour objectifs de vérifier la mise en œuvre des dispositions validées dans le cadre de l'agrément précité en matière de contrôles techniques de radioprotection.

**Les diverses vérifications opérées lors de ce contrôle ont fait apparaître que les obligations appelées par l'agrément et leur application au sein de l'agence de Champigny (51) n'appellent pas de remarques particulières.**

Enfin, conformément au devoir d'information du public fixé par la Loi du 13 juin 2006 précitée, je vous informe que le présent courrier sera également mis en ligne sur le site internet de l'ASN ([www.asn.fr](http://www.asn.fr)).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,  
L'adjoint au chef de Division

Signé par

Benoît ROUGET